Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 974-219740073-20261006-DL_2026_199-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-199

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNÉE 2026

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 septembre 2026.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 7 octobre 2026.

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi six octobre à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Franck Jacques-Antoine, premier adjoint au Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Franck Jacques Antoine 1er adjoint, Mme Annick Le Toullec 2ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3ème adjoint, Mme Jasmine Béton 4ème adjointe, M. Bernard Robert, 5ème adjoint, Mme Mémouna Patel 6ème adjointe, M. Guy Pernic 7ème adjoint, Mme Catherine Gossard 8ème adjointe, M. Zakaria Ali 9ème adjoint, Mme Danila Bègue 10ème adjointe, M. Armand Mouniata 11ème adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, Mme Véronique Bassonville, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : M. Olivier Hoarau Maire par M. Franck Jacques-Antoine, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Alain Iafar par Mme Aurélie Testan, M. Naren Mayandi par M. Jean-Paul Burkic, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois, Mme Bibi-Fatima Anli par M. Zakaria Ali.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard, Mme Emmanuelle Thomas et Mme Barbara Saminadin.

.....
.....

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 974-219740073-20261006-DL_2026_199-DE

Affaire n° 2026-199

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNÉE 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-190 du conseil municipal du 2 décembre 2025 portant sur une avance de subventions aux associations ;

Vu les délibérations n° 2026-075 à 086 du conseil municipal du 5 mai 2026, n° 2026-135 à 138 du 7 juillet 2026 et n° 2026-161 à 162 du 4 août 2026 portant sur l'attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2026 ;

Considérant la démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 24 septembre 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2026, aux associations telles que détaillés dans le tableau ci-dessous ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 974-219740073-20261006-DL_2026_199-DE

ASSOCIATION	INTITULE DES ACTIONS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT
SYNERGIE PEI – LA HALLE DU REEMPLOI	Le Port en couleurs - Le réemploi créatif : programme interscolaire autour d'ateliers participatifs dédiés au réemploi et à la créativité durable		5 000 €
ASSOCIATION TEAM KIOSQUE	Solidarité de proximité : Aller vers les personnes démunies et isolées	3 000 €	
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA REUNION	CLAS pour un effectif de 20 élèves à l'école Francis Rivière	2 500 €	
AMICALE REGIMENTAIRE DE BOURBON DU PORT	Fonctionnement : vie de l'association	700 €	
DANS LES YEUX DE STITCH	Interventions de prévention et actions pédagogiques autour de la bienveillance, du respect du vivant, de l'inclusion et de la lutte contre le harcèlement scolaire via la médiation animale sur la Commune du Port	2 480 €	

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 974-219740073-20261006-DL_2026_199-DE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNÉE 2026

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions en fonctionnement à 7 associations au titre de l'année 2026.

Dans le cadre de la campagne associative 2026, plusieurs dossiers ont déjà donné lieu à l'attribution de subventions par les délibérations du conseil municipal de mai (n° 2026-075 à 088), de juillet (n° 2026-135 à 138) et d'août 2026 (n° 2026-156 à 162).

La présente délibération s'inscrit dans la poursuite de l'instruction des demandes présentées au titre de cette campagne et vient compléter les attributions déjà approuvées pour l'exercice 2026.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement aux associations, selon le tableau suivant :

ASSOCIATION	INTITULE DES ACTIONS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT
SYNERGIE PEI – LA HALLE DU REEMPLOI	Le Port en couleurs - Le réemploi créatif : programme interscolaire autour d'ateliers participatifs dédiés au réemploi et à la créativité durable		5 000 €
ASSOCIATION TEAM KIOSQUE	Solidarité de proximité : Aller vers les personnes démunies et isolées	3 000 €	
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA REUNION	CLAS pour un effectif de 20 élèves à l'école Francis Rivière	2 500 €	
ASSOCIATION VAN DICK	Dynamisation maison de quartier Van Dick	5 000 €	
ANSANM RN4	. Fête du 20 décembre - Apprendre, revivre, commémorer cette date hautement symbolique par la mise en place d'une journée pour illustrer la diversité des cultures et traditions à La Réunion . Journée d'animation en faveur des femmes (concerts, repas) . Déjeuner dansant - Favoriser la cohésion entre les habitants du quartier, lutter contre l'isolement social des séniors	5 500 €	

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 974-219740073-20261006-DL_2026_199-DE

AMICALE REGIMENTAIRE DE BOURBON DU PORT	Fonctionnement : vie de l'association	700 €	
DANS LES YEUX DE STITCH	Interventions de prévention et actions pédagogiques autour de la bienveillance, du respect du vivant, de l'inclusion et de la lutte contre le harcèlement scolaire via la médiation animale sur la Commune du Port	2 480 €	

Ainsi, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2026, aux associations citées ci-dessus ;

- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.